



FORMATION CONTINUE 2023

PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE

**DROIT DES ETRANGERS ET DE LA
NATIONALITE**

**ACTUALITE EN DROIT DES ETRANGERS
ET DEMANDE D'ASILE**

**Jeudi 26 janvier
De 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00**

**En présentiel à l'EDASOP, 35 C Bd des Récollets, Toulouse
En visio via zoom**

Julien BREL
Avocat au Barreau de Toulouse

Céline COUPARD
Avocat au barreau de Montpellier

**190€ la séance
160€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité

- D'identifier les situations des personnes relevant d'une demande d'asile ou d'une protection temporaire et de les orienter vers l'engagement de ces démarches. Ils auront les éléments de base pour les accompagner dans le cadre des procédures devant l'OFPRA et la CNDA.
- D'avoir leurs connaissances actualisées par l'analyse de jurisprudences récentes concernant tant le séjour que l'éloignement et les procédures spécifiques applicables en droit des étrangers.

Pré requis : Être Avocat.

Programme :

MATIN (9h30-12h30) :

I. Rappel sur les différents types de protection et actualités

II. Rappel sur les conditions communes à l'ensemble des protections et actualités

III. Rappel sur les clauses d'exclusion, de cessation et de refus de statut et éléments d'actualité

IV. La protection temporaire

V. Actualités sur l'accès à la procédure de demande d'asile

VI. Actualités sur la procédure Dublin

VII. Rappel sur la procédure devant l'OFPRA et actualités

VIII. Rappel sur la procédure devant la CNDA et actualités

APRES-MIDI (14h00-17h00) :

I- Les visas

II- Le séjour :

Etrangers malades, quelles sont les conséquences de l'arrêt du conseil d'Etat du 28 juillet 2022

III- L'éloignement :

Arrêt de la CJUE du 8 novembre 2022, quelles conséquences sur l'office du JLD français ?

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les apprenants inscrits en visio : formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap:

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)